

Explication de votre facture

Recto de la facture



10, rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS

REDEVANCE INCITATIVE

Gestion des déchets ménagers



Pour toute réclamation, merci de contacter le
SMIRGEOMES :

11, rue Henri Maubert
72120 SAINT-CALAIS
02.43.35.86.05 (Service Facturation)
servicefacturation@smirgeomes.fr

COMPTABLE EN CHARGE DU RECOUVREMENT :

Centre des Finances Publiques de Saint-Calais 25 bis, rue Fernand Poignant

72120 SAINT-CALAIS
Nom de l'utilisateur
Adresse
72120 SAINT CALAIS

Votre adresse
de réception
de la facture

Date limite
de paiement

Date d'émission du titre de recette : 01/08/2017

Date limite de paiement : 15/06/2017

Mes références :

N° de client :
XXXXXX
N° de facture :
XXXX

Vos références
client et de la
facture

Adresse de production :

Nom de l'utilisateur
Adresse

Votre adresse
de facturation

Vous pouvez payer par internet en vous connectant sur
<http://www.tipi.budget.gouv.fr> :

Identifiant : XXXXXX
Référence : 2017-OM-00-XXX

Vos références pour
le paiement par TIPI

Les autres modalités de paiement
sont indiquées au verso.

Détail de votre facture du 01/01/2017 au 31/12/2017

Période de facturation

DESIGNATION	Période de service	Quantité	Montant T.T.C
Abonnement service	du 01/01/2017 au 31/12/2017	365/3 65	106,90€
140 L OM (n° puce : XXXX) - TGAP	du 01/01/2017 au 31/12/2017	365/3 65	16,00€
140 L OM (n° puce : XXXXX) - Forfait levées	du 01/01/2017 au 31/12/2017	16/ 16	52,00€
Net à payer			174,90€

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, porté par le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille.
REDEVANCE DETERMINEE conformément aux articles L2333-76 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 15/12/2016 certifiée exécutoire par le Préfet le 20/12/2016 instituant les tarifs pour l'année 2017.

Détail des levées enregistrées en 2016

Bac 140L - n° puce : - Nombre de levées : 3

Nombre de levées
Année n-1

Talon à retourner avec votre
règlement par chèque ou
espèces obligatoirement

08/02/2017 04:44 22/03/2017 04:45 17/05/2017 04:45

TALON A ENVOYER AVEC VOTRE REGLEMENT

Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille

Centre des Finances Publiques de Saint-Calais 25 bis, rue Fernand Poignant 72120
SAINT-CALAIS

Le centre
d'encaissement

Référence client	N° Facture	Echéance	Période de	Net à payer
XXXXXX	XXXX	15/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	174,90 €
Nom de l'utilisateur - Adresse 72120 SAINT CALAIS				

